



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2026 - 039  
Séance du 22 mai 2026

**Autorisation de passation d'un marché public pour la construction d'un plateau technique  
et réhabilitation du département MMI à l'IUT de Lens**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés*  
*Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 34*

*Nombre de membres présents : 17*

*Nombre de membres représentés : 8*

*Nombre de vote pour : 25*

*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions :*

L'autorisation de passation d'un marché public pour la construction d'un plateau technique et la réhabilitation du département MMI à l'IUT de Lens, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction du Patrimoine et de la Logistique  
Service Patrimoine

## **Construction d'un plateau technique et réhabilitation du département MMI à l'IUT de Lens**

L'Université a lancé, en février 2026, une procédure adaptée relative aux travaux de construction d'un plateau technique et de réhabilitation du département MMI à l'IUT de Lens.

Cette procédure comporte 9 lots séparés, à savoir :

- Lot 1 : VRD - Structure - Carrelage
- Lot 2 : Couverture - Etanchéité
- Lot 3 : Menuiseries extérieures
- Lot 4 : Serrurerie
- Lot 5 : Menuiseries intérieures
- Lot 6 : Plâtrerie - Faux-plafonds
- Lot 7 : Peinture - Sols souples
- Lot 8 : CVC - Plomberie
- Lot 9 : CFO - CFA

Le Conseil d'Administration est compétent pour approuver par délibération les contrats de la commande publique lorsqu'ils sont supérieurs à 1 million d'euros. Le montant total du marché relatif aux travaux de construction et de réhabilitation du département MMI étant supérieur à 1 million d'euros, la délibération du Conseil d'Administration est requise pour autoriser la passation par l'Université d'Artois du marché, décomposé en 9 lots, à savoir :

- Lot 1 (VRD - Structure - Carrelage) : société CRIM CONSTRUCTION pour un montant de 1 245 124,14 € HT.
- Lot 2 (Couverture - Etanchéité) : société DETAM pour un montant de 129 000,00 € HT.
- Lot 3 (Menuiseries extérieures) : société ROGER DELATTRE pour un montant de 347 117,00 € HT.
- Lot 4 (Serrurerie) : société FER ART pour un montant de 293 490,03 € HT.
- Lot 5 (Menuiseries intérieures) : société CUPPENS pour un montant de 274 068,44 € HT.
- Lot 6 (Plâtrerie - Faux-plafonds) : société CUPPENS pour un montant de 217 218,60 € HT.
- Lot 7 (Peinture - Sols souples) : société TITECA pour un montant de 143 349,42 € HT.
- Lot 8 (CVC - Plomberie) : société SANTERNE pour un montant de 429 000,00 € HT.
- Lot 9 (CFO - CFA) : société CONSULT ENERGIE BAT pour un montant de 265 455,23 € HT.

Ce qui donne un total de 3 343 822,86 € HT pour l'ensemble des lots.